

Lettre du 28 septembre 1976

Utilisation de la presse à l'école.

La volonté d'ouvrir l'école aux réalités du monde moderne implique d'adjoindre à l'utilisation des instruments pédagogiques traditionnels celle de la presse, qu'elle se présente sous forme écrite ou qu'elle utilise les moyens audiovisuels. Lors des journées d'études de Clermont-Ferrand, organisées les 23 et 24 avril 1976 par les rédacteurs en chef des quotidiens régionaux, j'ai eu l'occasion de répondre aux questions qui me furent posées sur ce sujet.

Les instructions qui seront rédigées en vue de l'application des nouveaux programmes devront attirer, de manière précise, l'attention des professeurs sur l'intérêt que présente l'usage pédagogique de la presse dans les différentes disciplines. Ces instructions devront être soulignées au cours des visites que le corps des inspecteurs effectue dans les établissements. On ne manquera pas à cette occasion d'encourager les professeurs à s'engager dans une exploitation plus grande des moyens qu'offre la presse pour répondre au désir des élèves de mieux comprendre le monde dans lequel ils vivent. Déjà, des résultats remarquables ont pu être obtenus, pour l'enseignement des langues vivantes, grâce à l'usage de la presse étrangère. Mais je n'ignore pas que beaucoup de maîtres dans certaines autres disciplines, ne sont pas encore suffisamment informés sur l'utilisation de cette méthode nouvelle qui rend nécessaire une formation complémentaire. Aussi, devrez-vous prévoir une initiation à ces méthodes dans les stages que vous organisez ou dans ceux effectués sous l'égide des inspecteurs pédagogiques régionaux. Cette initiation devra s'adresser également aux chefs d'établissement.

L'action que vous mènerez devra être complétée par celle qu'aura à développer le Centre national de documentation pédagogique. Je demande à celui-ci de réaliser, en relation avec vous et avec les directions concernées, des fiches qui puissent montrer les diverses utilisations possibles de la presse en classe.

Il est évident que le recours à la presse comme document de travail doit s'effectuer sans exclusive aucune. Le ministère ne saurait ni recommander ni interdire l'appel à certains journaux. Mais cette liberté, garantie de l'objectivité et de la neutralité de l'enseignement doit se donner des limites rigoureuses. J'entends en effet que les maîtres se limitent strictement à viser des buts pédagogiques et respectent le code déontologique implicite qui préside à leur tâche. La diversité des articles doit garantir la valeur critique des exerci-

ces proposés. L'utilisation de la presse ne peut servir de prétexte à des développements partisans ou à la mise en valeur des convictions personnelles du maître.

Je sais que l'introduction de ces nouvelles méthodes pourrait éveiller l'inquiétude des familles quant aux risques de déviation que présente leur usage. Aussi convient-il que les chefs d'établissement informent leur conseil d'administration sur les objectifs que nous nous sommes assignés, en soulignant clairement les avantages que présentent ces méthodes, mais aussi les bornes dans lesquelles elles sont enfermées.

Je tiens à vous rappeler quelques actions originales qui ont déjà été entreprises au sujet de la presse. L'Académie d'Orléans-Tours, en liaison avec l'agence France Presse, a mené une expérience d'initiation des jeunes au traitement de l'information. D'autre part, le C.N.D.P. a prévu dans ses programmes de radio-télévision scolaire une série d'émissions destinée à mieux connaître la presse. Elles seront centrées sur une comparaison entre les différents organes de presse qui conduira à évaluer de manière critique la présentation des événements, le choix des informations, la place relative qui leur est accordée, les silences et les insistances.

Il serait souhaitable que ce type d'expériences puisse se développer. On pourrait prévoir, par exemple, dans les stages de formation dont il a été question plus haut, la participation de journalistes ainsi que, par ailleurs, des visites, dans des entreprises de presse qui permettront de découvrir les réalités qui président à la conception et à la confection d'un organe d'information.

L'utilisation de la presse en classe ne devrait normalement pas avoir d'incidence budgétaire. Je pense en effet que la majeure partie des exercices pourra être accomplie à partir de documents que les élèves fourniront eux-mêmes. Si cela ne s'avérait pas possible, certains achats pourront être effectués sur les crédits d'enseignements prévus au budget annuel des lycées et des collèges.

Telles sont les actions qui devront être menées, avec votre concours, pour traduire dans les faits l'introduction de la presse dans les établissements scolaires. Du succès de ces actions dépendra en partie l'ouverture de l'école au monde moderne qui a été définie comme l'un des objectifs de la réforme.

Le ministre de l'Éducation,
René HABY
B.O. n° 38 (21-10-78)